



# Opération CIRCUIT PORTES OUVERTES



## BULLETIN D'INSCRIPTION 2013

**Faites vous plaisir sur circuit avec votre auto ou votre moto : l'occasion d'allier vitesse et sécurité !**

**Conditions :** Les sessions « Portes Ouvertes » sont des sessions de tours libres sur circuit sans chronométrage ni classement. La présentation du permis de conduire et de l'assurance sont obligatoires. Echappement autorisé : voir le Règlement Intérieur de l'Anneau du Rhin. Un seul passager autorisé, en voiture uniquement. Nombre de places limité : 30 véhicules maxi par session. Horaires non garantis : retards possibles. En cas d'incident, les conducteurs seront stoppés. La session reprendra une fois l'intervention achevée. Session non remboursable en cas d'annulation du conducteur, remboursement uniquement en cas d'annulation totale d'une session par l'organisateur. Inscription par courrier (chèques libellé à l'ordre de « A.S.A. ANNEAU DU RHIN »), ou sur place en fonction des places disponibles. Les 3 pages du bulletin d'inscription doivent être impérativement accompagnées du règlement. Une fois dans l'enceinte, présentez vous au bureau des inscriptions (près la buvette) pour récupérer le « sézam » qui vous permettra de faire entrer votre véhicule dans l'enceinte (entrée rigoureusement interdite avant l'heure indiquée sur le « sézam »). L'inscription implique d'avoir lu et accepté sans réserve les présentes conditions et les consignes de sécurité : le non respect entraînera l'exclusion sans remboursement.

✂ - - - - -

**SESSIONS 2013 :** cochez vos choix :

• **LUNDI 30 SEPTEMBRE** (1 session spéciale AUTO de 2h30, de 17h00 à 19h30) : 85,-€ la session  
 Session 17h00

• **LUNDI 21 OCTOBRE** (1 session spéciale AUTO de 2h30, de 17h00 à 19h30) : 85,-€ la session  
 Session 17h00

MONTANT DU CHEQUE CI-JOINT (libellé à l'ordre de « A.S.A. ANNEAU DU RHIN ») : \_\_\_\_\_ €

**VOITURE :**  
Marque : \_\_\_\_\_ Type : \_\_\_\_\_ Immatriculation : \_\_\_\_\_  
Compagnie d'assurance : \_\_\_\_\_ N° contrat : \_\_\_\_\_

**CONDUCTEUR :**  
Nom/Prénom : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Code postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_  
Tél. \_\_\_\_\_ E-mail : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_



## Abandon de Recours 2013

Le soussigné : M.....  
Adresse : .....  
Téléphone : ..... e-mail : .....  
Véhicule : Marque : ..... Type : ..... N°immatriculation : .....  
Compagnie d'assurance : ..... N° Contrat : ..... Date d'échéance : .....

- Déclare connaître et accepter **tous les risques liés à la pratique des sports mécaniques** sur circuit, notamment en cas d'excès de témérité, déclare accepter d'effectuer le premier tour de piste de chaque session à allure modérée et déclare, au delà du premier tour être conscient de l'état de sécurité du circuit.
- Déclare par la présente entreprendre les séances de tours libres et d'entraînement chronométré, **sous son entière responsabilité, à ses risques et périls**, renonçant ainsi irrévocablement à tout recours, à quelque titre que ce soit, contre les propriétaires ou exploitants du site, les constructeurs, les organisateurs de l'évènement, les autres participants, les équipes de secours ainsi que les assureurs des personnes et sociétés précitées.
- Déclare que son véhicule est assuré et que par la présente renonciation à tout recours est valable pour lui-même ainsi que pour son assureur, ses héritiers et tous ses ayant droits (l'éventuelle nécessité d'information et d'obtention de l'accord préalable de ces tiers au sujet de cette renonciation est de la responsabilité pleine et entière du déclarant signataire).
- Déclare accepter le port **du casque obligatoire**.
- Déclare ne pas avoir consommé d'alcool ou de drogue, et accepte d'être soumis à un test en cas de doute.
- Reconnaît être seul(e) responsable de son véhicule et s'engage à **ne pas prêter son véhicule** à un autre conducteur sans que celui-ci n'ait signé un document identique.
- Déclare prendre **un seul passager à la fois, à ses risques et périls** et sous son entière responsabilité.
- Reconnaît être **responsable des dégâts éventuels** qu'il occasionnerait avec son véhicule aux infrastructures du circuit (rails de sécurité, piles de pneus, taches d'huile, chicanes plastique, cônes, extincteurs, ...) et s'engage à en rembourser les frais ainsi occasionnés sur base du devis établi par L'ANNEAU du RHIN (tarifs disponibles sur demande).
- Déclare accepter l'exploitation commerciale de tout enregistrement réalisé par la vidéo ou les photographes et incluant des images de mon véhicule ou de moi-même.
- Déclare être responsable de la garde et de la conservation de ses propres matériels ainsi que de ceux mis éventuellement à sa disposition. L'ANNEAU du RHIN décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de dégradation d'origine animale (attention : présence de chiens de garde en liberté la nuit).
- Déclare avoir pris connaissance et respecter le **règlement intérieur du circuit** (voir ci-dessous) et notamment la limite du niveau sonore individuelle maximale et le fait qu'aucun remboursement ne lui sera dû si son véhicule est refusé parce qu'il dépasse cette limite.

### Règlement intérieur

Le client s'engage ainsi que pour ses accompagnateurs, ses enfants et ses animaux, à respecter la propriété privée où il est accueilli comme invité : il est strictement interdit de jeter des débris hors des poubelles, d'uriner hors des WC et d'effectuer toute détérioration ou salissure quelle qu'elle soit. Il est aussi interdit, en repartant, de laisser sur place les déchets polluants suivants : huiles, pneus, batterie. Il est interdit à toute personne de traverser ou d'emprunter à pied les abords de la piste et de franchir les limites protégées par un grillage. L'enceinte ferme à 20H et le circuit ne possède pas les autorisations nécessaires pour accueillir les campeurs la nuit. Les chiens doivent être attachés et les enfants surveillés. Tout manquement sera sanctionné par des amendes, des interdictions de piste ou des exclusions du site.

Le client s'engage à **observer scrupuleusement les règles d'utilisation** et consignes de sécurité en vigueur et à respecter immédiatement les demandes du responsable de piste ainsi que les indications des drapeaux et des feux de signalisation (JAUNE = ralentir, ROUGE = sortir à la fin du tour) des commissaires de piste préposés, chargés de mission, mis en place par l'organisateur de la rencontre.

Aucun véhicule ne doit s'engager sur la piste sans en avoir reçu l'autorisation. **Le port du casque et des ceintures de sécurité, pour le passager et le pilote sont obligatoires** sur le circuit, sauf convention expresse contraire. Il est strictement interdit aux conducteurs sur la piste de faire demi-tour, d'emprunter la piste en sens inverse, de faire marche arrière, de faire des burn out, de faire des drifts. Au cas où le Drift est autorisé, le Drift non contrôlé est interdit (la 2<sup>ème</sup> fois que le conducteur mettra une roue hors de piste, il sera exclu définitivement). Sauf autorisation expresse, L'ANNEAU du RHIN interdit les activités commerciales suivantes : commerce de boissons, de traiteurs, de vêtements, de carburant, de photos, de vidéo, de baptêmes de piste (en passager ou au volant), de cours de pilotage.

**La limite du niveau sonore maximal de chaque véhicule** sur le Circuit 3.0 km est fixée, en semaine, en fonction du nombre de véhicules présents sur le parking : **107 dB jusqu'à 3 véhicules, 104 dB jusqu'à 20 véhicules, 102 dB jusqu'à 60 véhicules, 100 dB au-delà. Les samedis, les dimanches, les jours fériés et les lundi soirs, la limite du niveau sonore maximal est fixée à 100 dB.** Le niveau sonore de chaque véhicule est contrôlé avant de pénétrer sur la piste de façon statique à 50 cm de l'échappement, selon un angle de 45° et à un **régime moteur égal à 60% du régime maximum**. Aucune tolérance ne sera admise pour les véhicules modernes, sauf pour les véhicules immatriculés, conformes au Code de la Route et équipés du silencieux d'origine et conforme (non modifié). Une tolérance de 3 dB est accordée uniquement aux véhicules de collection **qui ne peuvent adapter de silencieux adéquat**: ils tourneront alors par groupe de 3 dans une série à part. Les camions, les side-cars et les kartings de compétition sont interdits sur la piste.

Toute personne ne respectant pas le présent règlement intérieur ou ayant un comportement dangereux sera immédiatement exclue du circuit sans aucun remboursement possible.

Ecrivez la mention « Lu et approuvé » : .....

Date : ..... Signature : .....

## **Attention ! Lire attentivement les CONSIGNES ci-dessous :**

Je soussigné NOM : \_\_\_\_\_ PRENOM : \_\_\_\_\_  
certifie avoir lu et accepté sans réserve les consignes ci-dessous et être responsable  
fauteur au cas d'incident si je n'applique pas ces règles de sécurité.  
Date : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_

### **Consigne de sécurité en piste :**

- Suivez rigoureusement les règles de sécurité du Règlement Intérieur du circuit (voir sur le formulaire « Abandon de recours »).
- Un seul passager autorisé, en voiture uniquement.
- Une fois en piste, faite un 1<sup>er</sup> tour modéré pour faire connaissance avec le circuit.
- Regardez très souvent dans vos rétroviseurs.
- Dépassement : le pilote le plus lent a la priorité et garde la trajectoire, le plus rapide doit sortir de la trajectoire pour dépasser.
- Le Drift, le Wheeling et toutes les sortes de conduite dangereuse (pour les autres ou pour vous-même) sont rigoureusement interdits.
- En cas de drapeau jaune (ou feux jaunes) : il y a un danger, ralentissez immédiatement
- En cas de drapeau rouge (ou feux rouges) : il y a un accident, ralentissez immédiatement, **finissez le tour au ralenti et préparez vous à vous arrêter sur la piste**. A l'issue de l'intervention des secours, vous repartirez pour finir votre session (sauf en cas de tombée de la nuit).
- Le non respect de ces consignes entraînera l'exclusion immédiate sans remboursement.